



AR PREFECTURE

016-200054047-20210518-2021\_05\_18\_07-DE  
Reçu le 20/05/2021

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la modification des horaires d'ouverture de la Mairie annexe et de l'agence postale comme présentée ci-dessus
- **DECIDE** de mettre en œuvre cette modification à partir du 25 Mai 2021

Pour Extrait Conforme  
En Mairie le 18 mai 2021



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

